

Les entreprises de l'eau présentes au 6^{ème} Forum Mondial de l'eau du 12 au 17 mars 2012 à Marseille

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) participe à ce grand rendez-vous international. Le Forum est l'occasion, pour les entreprises de l'eau, de témoigner de leur contribution active à travers le monde pour l'accès à l'eau et à l'assainissement.

A l'occasion du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau, **le BIPE et la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) publient une étude inédite sur les données environnementales, sociales et économiques des services publics d'eau et d'assainissement.** Cette 5^e édition, qui sort le 12 mars, a pour objectif de renforcer la lisibilité et une meilleure compréhension de l'activité des acteurs du service de l'eau et de l'assainissement.

Cette étude illustre les performances techniques, sociales et économiques basées sur un cadre institutionnel élaboré, des autorités organisatrices publiques compétentes et financièrement accompagnées par les Agences de l'eau, le libre choix des modes de gestion (public ou partenariat avec le privé), ainsi que la multiplicité des intervenants publics et privés (petites, moyennes et grands groupes).

Alors que le Forum est l'occasion pour les entreprises de témoigner de leur contribution à travers le monde pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, les chiffres consolidés et délivrés par le BIPE montrent la performance des services français, qui restent publiques quel que soit leur mode de gestion (la propriété des infrastructures est toujours, en France, celle des collectivités locales).

Les performances les plus récentes des métiers des services délégués (99,7% de conformité sanitaire microbiologique, 99% de conformité des boues de stations d'épuration, un rendement de réseau à 81%) ont été atteintes sous une gouvernance accrue des collectivités. Aussi, la FP2E met-elle en avant les métiers des 33000 salariés de ses membres, en France, pour lesquels les entreprises de l'eau consacrent 3,4% de la masse salariale à la formation.

Forte de l'expérience de ses membres, la FP2E appelle à ce que soit mis en avant, lors du Forum, la nécessité d'autorités organisatrices publiques fortes pour piloter la mise en œuvre de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Elle accompagne les vœux des parties prenantes pour que les financements internationaux continuent à se porter prioritairement sur ces enjeux vitaux.

Aux côtés de tous les acteurs de l'eau, pouvoirs publics, entreprises, ONG, associations, les entreprises de l'eau se mobilisent chaque jour en France et l'étranger pour répondre aux objectifs ambitieux mais cruciaux de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde.

Stand des entreprises de l'eau sur l'Espace France (Hall 3 - Parc Chanot).

Contacts Presse :

Claire-Anne Brulé - Agence Point Virgule (06 52 43 22 03)

Véronique de Nercy-Le Gall - Fédération Professionnelle des Entreprises de l'eau (06 89 79 02 61)

DONNEES ECONOMIQUES & CHIFFRES-CLES EXTRAITS DE L'ETUDE FP2E / BIPE 2012

Une étude de référence sur les services publics d'eau et d'assainissement

Cette étude rassemble des informations essentielles et analyses objectives pour comprendre le fonctionnement de l'activité liée au secteur de l'eau : organisation institutionnelle et gouvernance, recherche et développement, technologie. Elle apporte, de plus, des éléments chiffrés sur l'état des ressources et la qualité de l'eau potable, sur l'emploi en France et à l'international, les modes de financement, le prix de l'eau et des indicateurs de performance des services.

L'état des ressources en eau en France

Au niveau national, les ressources en eau bénéficient d'un stock estimé à 2 000 milliards de m³ et d'une pluviométrie annuelle de 503 milliards de m³.

En 2009, 10 400 masses d'eau de surface et 500 masses d'eau souterraines ont été évaluées en France :

- 41 % de ces masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 43 % en bon état chimique ;
- 88 % des masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif et 59 % en bon état chimique.

Un partenariat entre les entreprises de l'eau et la profession agricole

La Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a signé une charte de coopération avec l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). En 2010, un guide des bonnes pratiques a été élaboré pour la protection des captages d'eau potable face aux pollutions diffuses, à destination des acteurs locaux de la préservation des ressources en eau et de la profession agricole.

Une eau du robinet de qualité optimale et contrôlée en permanence

Les Agences régionales de santé (ARS) ont effectué plus de 11 millions d'analyses en 2010 sur l'ensemble des services publics d'eau et d'assainissement. En plus de ces contrôles, les opérateurs surveillent la qualité de l'eau tout au long du processus de production et de distribution : 6,6 millions d'analyses, au total, ont été effectuées en 2010 sur les services gérés par les entreprises de l'eau. **La qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée, par les opérateurs dans le cadre de leur délégation de service public, indique un taux de conformité bactériologique de 99,7% en 2010** (en hausse par rapport à 2008) et un taux de conformité de la qualité physico-chimique de 98,6%.

L'engagement des entreprises de l'eau dans l'aide aux familles en difficulté

Les entreprises de l'eau ont signé, avec les trois quarts des départements français, des conventions aux Fonds de solidarité logement (FSL), apportant une contribution financière annuelle. Cette aide a permis la mise en place d'abandon de créances, correspondant aux factures d'eau de clients en situation de précarité. En 2010, les opérateurs ont financièrement pris en charge un montant de 2,4 millions d'euros en 2010 (contre 1,7 million en 2005), avec 36 000 dossiers traités pour des familles en difficulté.

D'autre part, les entreprises de l'eau, l'Association des Maires de France et l'Assemblée des Communautés de France se sont associées pour mettre en place un service de « *Médiation de l'eau* », afin de renforcer l'écoute et le service apporté aux consommateurs. Ce service constitue une alternative gratuite pour des résolutions à l'amiable de litiges, notamment sur des factures d'eau. En 2011, il y a eu 83% des dossiers résolus à l'amiable, ce qui correspond à une somme moyenne de 1000 € remboursés aux consommateurs dont les dossiers étaient recevables, après l'avis du médiateur.

L'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

5,62 milliards d'euros en 2009, dont **819 millions investis par les entreprises de l'eau, dans le cadre de leur activité de délégation (+ 4% par rapport à 2008).** Ces investissements ont principalement porté sur :

- la création de nouveaux réseaux et de nouvelles installations de traitement et de dépollution ;
- la mise à niveau des équipements existants, pour satisfaire aux réglementations.

A ce jour, le rendement de réseau des services gérés par les entreprises de l'eau a atteint un niveau de 81%.

La conformité des installations d'épuration : un enjeu majeur

La mise en conformité des stations d'épuration reste l'une des priorités, dans le programme d'actions du Grenelle de l'environnement. Le taux de conformité à atteindre était de 98 % en 2010 et 100 % à fin 2011. Aujourd'hui, le contrôle des rejets, après la dépollution des eaux usées, contribue à la préservation du milieu naturel et à la pérennité de la qualité des ressources, avec un taux de conformité des boues de station d'épuration à 99%.

Une mise en concurrence des opérateurs privés des services publics de l'eau

Les contrats de délégation et leur évolution dans le temps sont strictement encadrés par la législation française. L'année 2010 est l'une des années record en termes de procédures de mise en concurrence. Elle a fait l'objet de 875 contrats. Depuis la loi Sapin, la durée des DSP la plus fréquente est stabilisée à 12 ans.

126 millions d'euros investis par les entreprises de l'eau dans la recherche et développement (R & D).

La R&D a mobilisé près de 1 000 salariés dans les entreprises de l'eau. Les activités de recherche et développement des entreprises de l'eau ont permis également de réaliser des « sauts technologiques » dans le domaine de la gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que dans celui de la protection des milieux naturels. Les entreprises de l'eau mettent progressivement en oeuvre les technologies issues de leurs recherches.

Par exemple, la capacité de production des sites équipés de membrane a presque doublé entre 2006 et 2010. Autres exemples : la lutte contre le changement climatique, le développement de nouveaux procédés de traitement, le développement d'outils de suivi de la qualité des eaux de baignade et la qualité biologique du milieu, l'optimisation de l'efficacité énergétique des procédés, la mise au point de nouvelles techniques d'analyses pour la recherche des micropolluants dans l'eau, la gestion durable des bâtiments et des villes, la recherche de solutions locales et renouvelables pour la production d'énergie et la maîtrise des impacts sur l'environnement...

De nouvelles technologies déployées par les entreprises de l'eau, pour une bonne maîtrise de ses consommations d'eau

En forte progression, la télérelève permet de relever les consommations à distance et de les suivre en continu. La connaissance en temps réel de la consommation d'eau favorise sa maîtrise grâce à la détection rapide d'une surconsommation ou d'une fuite. **Sur les 15 millions de compteurs relevés par les entreprises de l'eau, près de 9% étaient équipés d'un service de télérelevé en 2010** (contre seulement 4 % en 2008).

Les entreprises de l'eau contribuent activement au commerce extérieur français

À l'étranger, le nombre de salariés des entreprises de l'eau françaises représentait en 2010 près de trois fois l'effectif français, soit près de 93 200 employés. Au-delà de leur maîtrise des technologies innovantes, c'est leur savoir-faire en termes de gestion des services d'eau et d'assainissement que les entreprises de l'eau françaises exportent. En 2010, près de 163 millions d'habitants étaient desservis par les services d'eau potable exploités par les entreprises françaises et 112 millions de personnes étaient raccordées à des services publics d'assainissement délégués aux opérateurs privés français. Le chiffre d'affaires réalisé à l'international par les entreprises françaises spécialisées dans la distribution d'eau et l'assainissement s'est élevé à 9,4 milliards d'euros en 2010, soit presque 2 fois le chiffre d'affaires réalisé en France.

Chiffres-clés :

- Plus de 65 000 personnes au service de l'eau et de l'assainissement en France
- 33 000 salariés dans les entreprises de l'eau en France
- Plus de 93 000 salariés des entreprises de l'eau employés à l'étranger
- 163 millions d'habitants desservis en eau potable par les entreprises françaises en 2010
- 112 millions de personnes raccordées à des services publics d'assainissement délégués aux opérateurs français
- 126 millions d'euros investis par les entreprises de l'eau dans la recherche et développement
- 99 % de la population française raccordée à un réseau d'eau potable
- 86 % des Français ont confiance en l'eau du robinet
- 6 milliards de m³ d'eau prélevés et traités en France
- 532 captages d'eau potable prioritaires en termes d'actions de protection
- 12 millions d'habitants en zones d'assainissement non collectif et 5 millions de logements concernés
- 70 % des boues d'épuration valorisées en agriculture

Créée en 1938, **la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E)** regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement, en France : E2S (Siagnole), Lyonnaise des Eaux, Nantaise des Eaux Services, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo et Veolia Eau. La Fédération apporte aux élus, aux représentants des consommateurs ainsi qu'aux responsables de l'autorité publique un éclairage professionnel sur les thématiques propres aux métiers de l'eau.

Créé en 1958, **le BIPE** est une société d'études économiques et de conseil en stratégie. Son analyse de l'économie des services liés à l'eau et aux déchets et son expertise accompagnent les pouvoirs publics, les institutionnels et les industriels. Les résultats présentés dans cette 5^{ème} étude sont basés sur l'analyse des données collectées auprès des principaux acteurs de référence : sources publiques nationales (MEEDDTL, SOeS, agences de l'eau...), enquête exhaustive auprès des entreprises membres de la FP2E, calculs à partir de données existantes et d'hypothèses posées.